

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	NYOGEL 760D
No. d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e).
Code de produit	NYOGEL 760D
Date de publication	05-26-2011
Numéro de version	04
Date de révision	09-05-2014
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	02-05-2014

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Non disponible.
Utilisations déconseillées	Aucun à notre connaissance.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOM DE LA SOCIETE	Nola Chemie GmbH
Adresse	Breniger Strasse 42 53913 Swisttal-Heimerzheim DE
Téléphone	+49-2254-8360-0
Adresse électronique	nye@nola-chemie.de
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	CHEMTREC
Numéro	+1-703-527-3887
Fabricant	Nye Lubricants, Inc.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé humaine	Pas de classification pour les dangers sanitaires.
Dangers pour l'Environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Dangers spécifiques	Aucun à notre connaissance.
Symptômes principaux	Non disponible.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Pictogrammes de danger	Aucun(e).
Mention d'avertissement	Aucun(e).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

Prévention	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Intervention	Se laver les mains après manipulation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.

<b>Elimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Informations supplémentaires de l'étiquette</b>	Non applicable.
<b>2.3. Autres dangers</b>	Aucun à notre connaissance.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

## SECTION 4: Premiers secours

**Informations générales** S'assurer que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Si des symptômes se développent, éloigner la personne touchée de la source d'exposition et la sortir au grand air. Consulter immédiatement un médecin. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements de manière séparée avant toute nouvelle utilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes au moins. Faire prodiguer des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Du fait de la nature physique de ce matériau, il est improbable qu'une ingestion ne se produise. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, solliciter des soins médicaux. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si le vomissement se produit naturellement, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Brouillard d'eau. Mousse Substance chimique sèche. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Equipements spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Déplacer les conteneurs de la zone de feu si vous pouvez le faire sans risque. Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Garder à distance tout personnel non nécessaire. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ne pas toucher des conteneurs endommagés ou du produit déversé sauf en portant une tenue de protection appropriée. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les précautions indiquées dans les autres sections.
<b>Pour les secouristes</b>	Garder à distance tout personnel non nécessaire. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher de pénétrer dans les voies navigables, les égouts, les caves ou les endroits confinés.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente pas de risque. Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer immédiatement les déversements en suivant les précautions détaillées dans la partie Equipement de protection. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

NE PAS mettre sous pression, couper, chauffer ou souder les récipients. Les récipients vides peuvent contenir des résidus du produit. Éviter tout contact prolongé ou répété de la peau avec ce matériau. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Éviter de respirer les gaz/vapeurs/brouillards/fumées. Ne pas ingérer. Ne pas goûter ni avaler. Éviter le contact avec les yeux. Laver soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans un récipient fermé, à l'écart des matières incompatibles. Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

#### Limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

#### Procédures recommandées de contrôle

Suivre les procédures standard de surveillance.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Non disponible.

#### Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Non disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques appropriées

Utiliser des procédures en vase clos, une ventilation aspirante ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des seuils d'exposition recommandés.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

##### Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).

##### Protection de la peau

##### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

##### - Divers

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants en nitrile, néoprène, PVC ou en viton.

##### Protection respiratoire

Un masque purificateur d'air, agréé par le NIOSH (Institut National pour la Santé et l'Hygiène au Travail) et muni d'une cartouche ou d'un absorbeur filtrant les vapeurs organiques, est acceptable dans certaines circonstances lorsque les concentrations at Protection respiratoire conforme à 29 CFR 1910.134. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

##### Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer à sec les vêtements contaminés avant toute nouvelle utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### Contrôle d'exposition de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

##### État physique

Non disponible.

##### Forme

Liquide. Semi solide

##### Couleur

Water White to Light Amber, Sm

<b>Odeur</b>	Légère
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	260,0 ° C (500,0 ° F) ASTM D-92
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non disponible.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	0,90 g/cm <sup>3</sup>
<b>Viscosité cinématique</b>	205 cSt
<b>Température de viscosité cinématique</b>	40 ° C (104 ° F)
<b>Point d'écoulement</b>	-54 ° C (-65,2 ° F)
<b>Durée de vie en pot</b>	4 années

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Acides forts, alcalis et agents d'oxydation.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et/ou hydrocarbures à faible poids moléculaire.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

**Informations générales** L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
<b>Inhalation</b>	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
<b>Contact avec les yeux</b>	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.

<b>Symptômes</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Carcinogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'ACGIH et l'IARC. Ce produit ne contient aucune substance carcinogène ou substance potentiellement carcinogène selon la liste du CIRC. Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, le NTP et l'OSHA. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Toxicité reproductrice</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Danger par aspiration</b>	Peu probable du fait de la forme du produit.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	On ne pense pas que ce produit soit nocif à la vie aquatique.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de bioconcentration (BCF)</b>	Non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Non disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1. Méthodes de traitement des déchets</b>	
<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.
<b>Code des déchets UE</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	D'après le RCRA (Loi pour la Conservation et la Restauration des Ressources), l'utilisateur du produit est responsable de déterminer, lors de l'élimination, si le produit répond aux critères du RCRA pour les déchets dangereux. Contrat avec un opérateur d'élimination agréé selon la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Précautions spéciales</b>	Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### RID

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### ADN

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### IATA

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### IMDG

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

**14.7. Transport en vrac** Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.  
**conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation**

Non réglementé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

N'est pas listé.

#### Autres règlements de l'UE

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

N'est pas listé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

N'est pas listé.

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

N'est pas listé.

**Autres réglementations**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche toxicologique respecte le règlement (EC) N° 1907/2006. Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de la Directive 2001/58/CE.

**Réglementations nationales**

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**SECTION 16: Autres informations**

**Liste des abréviations**

Non disponible.

**Références**

Non disponible.

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

**Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15**

Aucun(e).

**Informations relatives à la révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise  
SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques: <INDENT>Color

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Édité par**

Eric Bartholomay  
Technical Support Engineer

**Avis de non-responsabilité**

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont à notre connaissance exactes et fiables à la date de leur publication. Les informations fournies sont uniquement des conseils pour la manutention, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'évacuation et le rejet du produit en toute sécurité. Nye Lubricants, Inc. ne fournit aucune garantie quant aux informations mises à disposition et exclut toute responsabilité à cet égard. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.